

Le ministre des Finances (M. Sharp) connaît actuellement la position financière du pays. Pourquoi n'a-t-il donc jamais fourni à la Chambre la raison du renvoi de l'entrée en vigueur du bill du 1^{er} juillet 1967 au 1^{er} juillet 1968? Il n'en a rien dit, non plus que les partisans du gouvernement. Ce sont les journaux du pays qui nous annoncent un délai d'un an.

Je suis persuadé que puisque le gouvernement a décidé le renvoi du régime au 1^{er} juillet 1968, il aurait dû attendre au moins au début de l'année civile 1968 pour présenter le bill. Alors, il aurait pu déterminer la situation financière du pays. Il se serait senti libre de taxer et aurait su où placer l'assiette de l'impôt. Mais 20 mois avant sa mise en vigueur probable, voilà que le gouvernement présente le bill et prétend qu'il doit être adopté. Puis, il trouve beaucoup à redire parce que les membres des divers groupes politiques prennent la parole et expriment leur opinion. Je ne puis m'expliquer cette hâte.

Nombreux sont les projets de grande urgence, de nécessité immédiate pour les Canadiens et dont la Chambre devrait être saisie. On ne les remet pas à 1967, à 1968 ou à plus tard. Ils doivent profiter aux Canadiens. Toutefois, on nous demande d'écarter les mesures pertinentes, de les oublier temporairement, pour adopter un projet de loi qui n'entrera pas en vigueur avant le 1^{er} juillet 1968. Cela est inadmissible et il ne sera pas facile au ministre de s'en expliquer à la satisfaction des députés.

Mais il y a d'autres raisons de retarder les choses. Nous sommes convaincus que les provinces ne sont pas d'accord sur le genre de projet de loi qui pourra les rapprocher de l'unanimité. Je signale au ministre que, pour que l'entreprise réussisse, il est d'importance vitale qu'on se rapproche de l'unanimité sur le projet de loi d'un bout à l'autre du pays. Nous n'avons aucune preuve que la question ait été examinée à fond. Une conférence est en cours à Ottawa. Examine-t-on cette question afin d'en arriver à l'unanimité? Nul ne le sait. Je vous demande, monsieur l'Orateur, et je demande au ministre s'il n'est pas très louable d'essayer d'obtenir l'assentiment unanime des provinces? Des entretiens ont-ils eu lieu entre les provinces sur cette question précise?

Puis il y a la question de la transférabilité. Tous ceux qui en ont parlé se sont montrés favorables à l'idée générale de la transférabilité. Je n'ai aucune raison de croire que le ministre n'y est pas favorable. Je crois qu'il l'est. Je le suis certainement. Mais quand les citoyens du Canada déménageront d'une province à une autre, ils voudront sûrement emporter avec eux les avantages dont ils bénéficient quant aux services médicaux assurés. Le simple bon sens l'exige. Cela ne prêterait-il pas à confusion s'il existait des variations entre les provinces? Les gens s'habitueront à traiter de la question des soins médicaux dans une province et, une fois installés dans une autre, ils seraient aux prises avec des règlements entièrement différents. Le ministre y a-t-il songé? S'est-on interrogé à ce sujet?

Je reviens maintenant à la question du paiement des contributions. Les membres des divers partis à la Chambre pensent presque tous sans doute, qu'on devrait offrir des soins médicaux à tout citoyen qui, sans qu'il en soit responsable, se trouve dans une telle condition physique qu'il ne peut s'en passer. C'est là un point sur lequel, selon moi, nous pouvons être tous d'accord. Mais il nous faudrait, je crois, examiner à fond la manière de procéder pour assurer des soins médicaux. Quelle définition en donne-t-on? En quoi consistent-ils? Quelle mesure prendrons-nous? Je compte parmi ceux—je le dis avec beaucoup de gratitude—qui jouissent d'une bonne santé. Tous les jours je vois autour de moi des gens qui n'ont pas ce privilège. Il n'y a rien de beaucoup plus important qu'une bonne santé, si ce n'est la vie elle-même.

Comment procéderons-nous pour assurer des soins médicaux? Que ferons-nous? Nous répondons manifestement que nous tenterons de trouver les médecins qu'il faut. Que prévoit le bill? Prévoit-il une mesure en vue de fournir des médecins? Non. Le ministre soutiendra-t-il que le paiement des contributions mettra un plus grand nombre de médecins à la disposition des gens qui ont besoin de soins médicaux au pays? Nous devons répondre non. Peut-être y réussira-t-il avec le temps, mais non en ce moment.

A mon avis, on a présenté ce bill sans accorder une réflexion et une attention suffisantes aux détails concernant les soins médicaux. La disposition qui permettra de multiplier les médecins—résultat vivement